



## DOSSIER DE PRESSE

---

Schéma directeur cyclable

Vendredi 5 juin 2009

13h30

# Schéma Directeur Cyclable à l'échelle de l'Agglomération

## Objectifs et enjeux

Le Conseil Communautaire a décidé de lancer le 25 septembre 2008, par anticipation sur le projet de PDU retenu, la réalisation d'un **Schéma Directeur Cyclable à l'échelle de l'agglomération, première action du PDU.**

Pour rappel, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est un document d'orientations et de coordination de tous les modes de déplacement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Brive. Il définit les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement que devront appliquer chacune des communes de l'agglomération.

**Le Schéma Cyclable a pour ambition de faire de la pratique du vélo une réelle alternative à la voiture pour les déplacements utilitaires de courte distance du type domicile - travail, domicile - établissements scolaires et domicile - achat, au même titre que la marche et les transports collectifs.**

## Un schéma créant 85 km cyclables supplémentaires

La première phase du Schéma Directeur Cyclable porte sur **la réalisation d'un réseau cyclable cohérent à l'échelle de l'agglomération.** L'aménagement des connexions entre les itinéraires et le traitement des discontinuités sera une priorité majeure.

L'étude concernant ce réseau est co-financée par la Région Limousin (10%), ADEME (40%) et la CAB (50%)

Le schéma directeur prévoit la création de 85 km d'itinéraires utilitaires. Différents types d'aménagement seront proposés : bandes cyclables, aménagements en site propre, zones de rencontre, ...

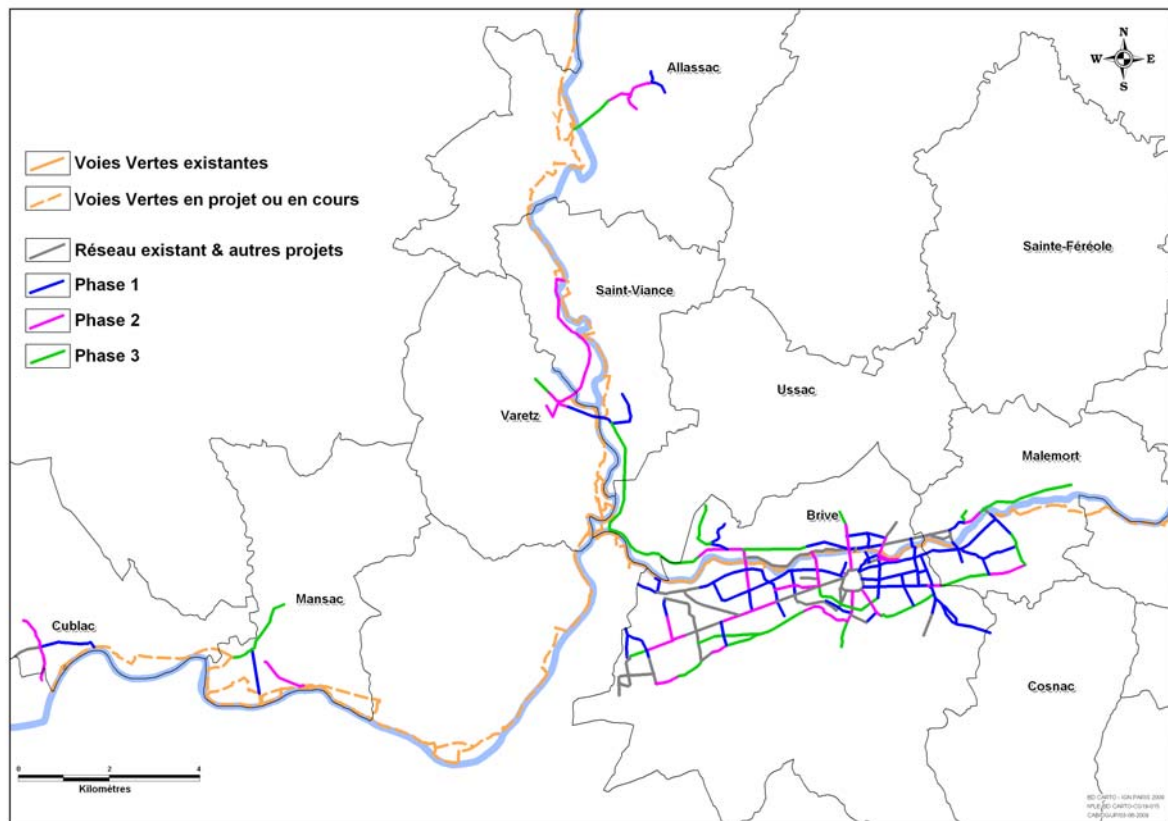
Les axes du réseau cyclable à aménager ont été définis selon les critères suivants :

1. une liaison de la voie verte au tissu urbain.
2. le potentiel d'usagers et pôles générateurs à desservir :
  - gares et haltes ferroviaires
  - établissements d'enseignement secondaire et supérieur
  - quartiers d'habitat collectif
  - zones d'activités
  - zones sportives et de loisirs
3. La possibilité de créer un aménagement continu en connexion avec d'autres itinéraires,
4. Le degré de faisabilité technique,
5. La prise en compte des projets connexes.

Sa mise en œuvre se fera en 3 phases, fonction du potentiel d'usagers par axe, du souci d'aménagement d'un réseau continu et cohérent dès la fin de la phase I, de la programmation des travaux sur voirie.

La phase I verra en priorité la réalisation d'aménagements peu contraignants permettant de rendre rapidement visible la prise en considération des besoins cyclables.

## Le réseau proposé



## Un schéma cyclable élaboré en concertation avec les acteurs locaux

Dans le cadre de la concertation sur les scénarios du PDU, la Communauté d'Agglomération de Brive prendra en compte les réactions et propositions qui seront données par le grand public pour **finaliser le schéma cyclable, élaboré en concertation avec les associations.**

## Une politique cyclable globale

**Une politique cyclable ne doit pas se limiter à la création d'un réseau** : si l'aspect voirie est nécessaire, il est indispensable de mettre en place des services complémentaires aux cyclistes : stationnement, location, entretien...

Pour créer une dynamique autour de la question des déplacements à vélo, 3 axes d'actions :

- Disposer d'un vélo équipé et en bon état
- Se déplacer et stationner en sécurité
- Se sentir encouragé dans la pratique du vélo

**C'est la mise en place d'un système « résovélo » qui permettra de mieux partager l'espace et de légitimer, face au « tout auto », ce mode de déplacement alternatif.**

## Montant des investissements

11 actions sont prévues au schéma directeur cyclable qui répondent aux enjeux d'une politique cyclable globale, pour un montant total sur 10 ans de 5,12 M€ HT, dont 4,3 M€ HT pour la réalisation du réseau cyclable.

Le financement sera réparti entre les communes et la CAB. Les communes resteront maîtres d'ouvrage des aménagements sur voirie. Des subventions seront possibles sur nombre de ces actions.

## Se sentir encouragé dans la pratique du vélo

En matière de sensibilisation, le dispositif sera identifié par un univers graphique. Rond, en cohérence avec l'univers du PDU, le logo et les slogans du réseau cyclable rappellent les bénéfices du vélo pour l'utilisateur et l'amélioration de la qualité de vie qui en découle.

En effet, la pratique du vélo permet :

- de réduire la pollution de l'air et la pollution sonore engendrées par le trafic automobile,
- d'améliorer la qualité de vie,
- de préserver l'environnement,
- de donner une image positive et dynamique du territoire



Pour connaître l'actualité de la CAB,  
consultez le site [www.cabrive.net](http://www.cabrive.net)



**Contact Presse :**

**Valérie Chilard**

**Responsable Communication**

**Communauté d'Agglomération de Brive**

Tél : 05 55 74 70 18

Mail : [valerie.chilard@agglo-brive.fr](mailto:valerie.chilard@agglo-brive.fr)